

## La justice sociale, coordonnées d'une notion complexe

Par Jean-Michel Bonvin  
Université de Genève

Les débats autour de la justice sociale sont complexes et voient la confrontation de positions qui semblent difficilement réconciliables. Dans ce bref article, on distingue trois conceptions de la justice sociale suivant la manière dont elles envisagent la question de l'égalité. Dans une première acception, la justice sociale revient à récompenser le mérite, il s'agit de donner à chacun ce qui lui est dû. Dans ce cadre, chacun doit être rétribué en fonction de son mérite ou de sa performance. Cette acception ne voit pas nécessairement l'inégalité comme un problème dans la mesure où elle permet de récompenser les plus méritants. Elle peut donc coexister avec des degrés importants d'inégalité. Dans la deuxième, l'inégalité est considérée comme un problème et il s'agit donc de la réduire ou, dans les versions les plus radicales, de l'éliminer. Il ne s'agit cependant pas d'égaliser toutes choses, mais de se concentrer sur la réduction ou l'élimination des inégalités considérées comme problématiques ou injustes. On pourra par exemple

chercher à réduire les inégalités de richesses, de diplômes, de participation aux activités sociales, etc. Dans le troisième sens, la justice sociale commande de promouvoir l'autonomie des personnes. C'est le discours d'égalité des chances qui est alors mis en avant; l'objectif n'est pas de garantir l'égalité des résultats, mais de faire en sorte que chacun ait les mêmes chances de réaliser telle ou telle trajectoire de vie ou de travail. Dans la suite de ce texte, nous traiterons plus en détail ces trois conceptions à la lumière d'auteurs emblématiques.

### La vision libérale de Hayek: la société juste est une société de marché

Tout d'abord, Hayek voit dans le marché le principe même de la justice sociale (Dostaler, 2001). À ses yeux, la place de l'État dans la vie économique et sociale doit être réduite pour des raisons liées à la fois à l'épistémologie et à la justice sociale. Sur le plan épistémologique, Hayek met l'accent sur le fait de la division des connaissances et des informations: chacun

a une connaissance et un point de vue particuliers sur la réalité sociale et il est impossible de réunir toute cette connaissance en une seule instance ou un seul acteur. L'impossibilité épistémologique de réunir l'ensemble des connaissances et des informations dans une instance unique résulte chez Hayek dans l'illégitimité de toute forme de planification étatique. Selon ses termes, l'ordre social ne saurait être fabriqué par un Etat planificateur, il doit émerger des relations spontanées entre individus libres plutôt que de l'action volontaire d'une instance prétendument omnisciente. Pour lui, le marché est cet ordre spontané par excellence, celui qui est le plus conforme et le plus respectueux de la division des connaissances, car il ne cherche pas à imposer un point de vue à tous les acteurs, mais respecte la pluralité de leurs points de vue. Sur le plan de la justice sociale, le marché est donc la solution la meilleure et la plus respectueuse des libertés individuelles. Dans l'esprit de Hayek, le rôle de l'Etat doit se limiter à garantir les conditions permettant le bon fonctionnement du marché, telles que le droit de propriété, le respect des contrats et la réparation des dommages. Au-delà, il doit laisser le marché fonctionner et les inégalités qui résulteront du libre jeu du marché doivent être considérées comme justes et légitimes, dans

la mesure où elles récompensent les plus méritants et pénalisent les moins performants. La société la plus juste est donc la société de marché, car elle permet de donner à chacun selon son mérite. Quel que soit le degré d'inégalité obtenu, le résultat produit par le marché est juste et, nous dit Hayek, l'Etat ne doit pas s'opposer à ce résultat en mettant en place des mesures de justice sociale; de telles mesures viendraient en effet perturber le jeu du marché en favorisant une diminution de l'attention aux informations transmises par le marché. De fait, selon Hayek, les personnes ne joueront pas le jeu du marché avec la même attention si elles savent pouvoir bénéficier d'indemnités en cas de perte; il ne faut donc pas les indemniser, car leurs pertes sont méritées et la crainte de ces pertes est la meilleure incitation à faire mieux la prochaine fois. Si les personnes jouent au mieux le jeu du marché, elles contribueront à l'augmentation de l'enrichissement global, qui est aussi pour Hayek la solution la plus adéquate pour améliorer la situation des plus défavorisés. Par contraste, une intervention étatique induirait un appauvrissement global car elle permettrait de jouer le jeu du marché avec moins d'attention. La planification ou l'intervention étatique sont même désignées par Hayek comme la route de la servitude, à laquelle il faut ▲



*Héritage du pire – Collectif CrrC*

▲ toujours préférer les solutions de marché plus justes socialement et plus efficaces économiquement. La justice sociale, au sens des mesures de l'Etat social, est ainsi perçue comme un mirage. Le vrai moteur de la justice selon Hayek, c'est le mérite qui peut s'épanouir au mieux sur le marché.

### **La conception de Marx : la justice sociale demande de dépasser l'ordre capitaliste marchand**

A l'opposé de cette conception libérale, nous trouvons la vision socialiste de Marx qui voit dans l'égalité le principe même de la justice sociale (Durand, 1995). Marx propose une vision architectonique de la société composée de trois strates : tout d'abord l'infrastructure économique où s'opposent les propriétaires des moyens de production (les capitalistes) et ceux qui n'ont que leur force de travail pour survivre, soit les prolétaires ; ensuite les superstructures institutionnelles et juridiques telles que l'Etat, la politique, le droit, etc. ; enfin les formes de conscience sociale ou collective telles que les idéologies ou les représentations sociales, les religions, etc. Dans la pensée marxiste, ce qui se passe dans l'infrastructure économique conditionne dans une large mesure les processus institutionnels et intellectuels qui prennent place

dans les deux autres strates. Ainsi, dans une économie capitaliste, l'Etat est envisagé comme le bras armé des capitalistes, le droit comme un instrument au service des puissants qui ne doit surtout pas remettre en cause les hiérarchies de pouvoir au sein de la sphère économique, la religion ou la science comme des outils de légitimation de l'ordre dominant. De même, selon Marx, les droits de l'homme et du citoyen, qui donnent des libertés civiles et politiques, se gardent bien d'intervenir dans la sphère économique et de remettre en question l'hégémonie capitaliste. Dans un tel cadre de pensée, la justice sociale qui requiert l'élimination des inégalités passe par la remise en cause de la domination des capitalistes au sein de l'ordre économique. Ce n'est qu'ainsi que l'égalité pourra ne plus être simplement formelle (c'est-à-dire limitée aux strates des superstructures et des consciences sociales et collectives), mais aussi réelle (donc affectant aussi la sphère économique). Pour Marx, l'instauration de la justice sociale passe donc par un renversement de l'ordre capitaliste marchand. Paradoxalement, Marx fait donc preuve d'une méfiance égale à celle affichée par Hayek à l'encontre de l'Etat et des politiques sociales, dénoncées comme une « chaude rosée sentimentale » dont la fonction est de garantir la pérennité ▲

▲ de l'ordre économique en rendant les inégalités qu'il produit plus supportables. Mais avec Marx, ce n'est pas au nom du mérite mais de l'égalité que l'Etat et les politiques sociales sont dénoncés. Ce n'est en effet pas l'Etat ou les politiques sociales qui vont mener à l'égalité réelle, mais la révolution prolétarienne qui va renverser l'ordre capitaliste et les formes d'exploitation et d'aliénation qu'il entretient pour mettre en place une société sans classes sociales où chacun contribuera selon ses possibilités et recevra selon ses besoins. Dans un tel contexte, l'Etat défini comme le gouvernement des hommes (et donc conçu comme l'instrument de la domination d'une classe sur les autres) sera remplacé par l'administration des choses, où ces phénomènes de domination et d'exploitation n'auront plus cours.

Les conceptions contemporaines de la justice sociale se caractérisent par la montée en force des théories de l'égalité des chances. Ce ne sont plus les résultats qu'il faut égaliser (Marx) ou les inégalités de résultats qu'il faut justifier (Hayek), mais les conditions de l'égalité des chances qu'il faut garantir. D'une certaine façon, la société juste est celle qui donne à toutes et à tous les mêmes chances au départ, libre ensuite à chacune et à chacun d'utiliser ces chances comme il lui paraîtra le plus légitime. Cette notion d'égalité des chances peut être plus ou


moins formelle selon les conceptions retenues : moins les inégalités liées aux classes sociales d'origine, au sexe, à la nationalité, etc., sont prises en compte, moins l'égalité des chances sera réelle. Dans ce qui suit, nous nous concentrerons plus particulièrement sur deux conceptions de l'égalité des chances (ou des opportunités) qui s'attachent à donner une substance réelle à ce concept, celles de Rawls et de Sen.

### **Rawls et la nécessité d'un encadrement du marché via la distribution des biens premiers**

John Rawls élabore sa théorie de la justice sociale sous voile d'ignorance. En d'autres termes, il se demande quels seraient les principes de justice qui ressortiraient d'un débat entre personnes qui ignoraient tout de leur position sociale (statut socioéconomique, genre, nationalité, etc.) et pourraient donc réfléchir à cette question de la justice sociale sans être perturbées par la poursuite d'intérêts corporatistes ou égoïstes. Selon Rawls, une telle expérience, par nature hypothétique, conduirait à dégager un accord consensuel autour de trois principes de justice (Munoz-Dardé, 2005). Le premier exige le droit égal pour chacune et chacun au système le plus étendu possible de libertés fondamentales, qui inclut la liberté de pensée, d'expression, de religion, de choix du métier, etc. Le deuxième

demande que les positions de responsabilités et de pouvoir soient également accessibles à l'ensemble des membres d'une société, indépendamment de leur origine sociale ou d'autres paramètres socioéconomiques. Le troisième pose que les inégalités sociales ne sont légitimes que si elles profitent aux membres les plus défavorisés de la société, c'est le principe du *maximin* qui vise à donner le maximum à ceux qui sont les plus vulnérables d'une société. Dans l'esprit de Rawls, ce dernier principe est compatible avec un degré d'inégalité important, à condition que l'enrichissement des plus privilégiés coïncide avec une amélioration de la situation des plus défavorisés en termes absolus. Pour Rawls, ces trois principes se situent dans un ordre lexicographique : le premier est le plus important, son respect est inconditionnel ; le deuxième ne peut être mis en œuvre que dans la mesure où le droit aux libertés fondamentales est respecté ; le troisième exige la prise en compte scrupuleuse des deux premiers. Ainsi, l'amélioration de la situation des plus défavorisés ne peut pas se réaliser aux dépens de l'égalité des libertés fondamentales et de l'égalité d'accès aux postes de pouvoir. Le respect de la liberté et l'égalité des chances priment donc sur la réduction des inégalités effectives ou l'amélioration du sort des plus défavorisés. Rawls se situe

ainsi dans une perspective mettant l'accent sur l'égalité des chances ou des opportunités plutôt que sur l'égalité des résultats. Il s'agit pour lui de définir une formule qui garantit cette égalité des chances et place tout le monde sur la même ligne de départ, charge ensuite à chacune et à chacun d'utiliser les ressources et les biens à sa disposition pour poursuivre sa vision spécifique de la vie bonne. À cet égard, la théorie de Rawls est souvent désignée comme «ressourciste» : si les ressources de départ à disposition de chacune et de chacun sont distribuées également, alors les conditions sont posées pour le déploiement d'une société juste. Ces ressources, qu'il appelle aussi «biens premiers», sont regroupées en diverses catégories. Tout d'abord, les libertés fondamentales (politiques, religieuses, etc.) font référence au premier principe et doivent être également disponibles pour tous les membres d'une société donnée. Ensuite, les opportunités et les privilèges rattachés aux positions de pouvoir doivent être accessibles à toutes et à tous, conformément au deuxième principe de justice. Enfin, les revenus et les richesses répondent au principe du *maximin* et doivent donc être répartis de manière à permettre l'amélioration de la condition des plus vulnérables. Si cette distribution égale (ou plutôt équitable) des biens sociaux ▲



▲ premiers est garantie, alors l'ordre social est juste. Dans le cadre de pensée de Rawls, l'État a un rôle important d'égalisation des conditions de départ et de correction des inégalités produites par le marché si celles-ci ne contribuent pas à améliorer les conditions de vie des plus défavorisés, mais il ne doit pas se substituer au marché qui est considéré comme le mécanisme le plus efficient pour la création des richesses.

### **Vers une égalité des chances réelle : la contribution d'Amartya Sen**

La conception de Rawls a renouvelé en profondeur le débat sur la justice sociale. Aujourd'hui encore, les participants à ce débat sont tenus de se positionner par rapport à cette conception. Tel est notamment le cas du philosophe et économiste indien Amartya Sen, qui voit dans la conception de Rawls une inspiration importante mais qui la critique néanmoins sur des points importants. L'approche de la justice sociale de Sen se focalise sur le développement des «capabilités» des personnes, terme par lequel il désigne leurs libertés réelles de mener une vie qui a de la valeur à leurs yeux. Il s'agit donc de donner à chacun la possibilité réelle, et pas simplement formelle, de choisir et de réaliser la trajectoire de vie qu'il ou elle valorise. En d'autres termes, la réalisation

de la justice sociale exige la prise en compte de deux dimensions complémentaires (Bonvin, Farvaque, 2008). D'un côté, l'égalité des chances doit être réelle, ce qui demande une réforme en profondeur du contexte socioéconomique dans lequel les personnes évoluent. Il s'agit ici de prendre en compte non seulement les ressources à disposition des personnes (ce que Rawls préconise aussi), mais également la capacité des personnes de faire usage de ces ressources (les facteurs de conversion personnels dans le jargon de Sen) et la mesure dans laquelle le contexte social, politique, culturel, etc., permet l'usage libre de ces ressources. Si une personne possède un vélo (ressource), mais qu'elle ne sait pas en faire usage (facteur de conversion personnel) ou qu'elle ne peut pas en faire usage dans le contexte donné (en raison de normes culturelles ou d'absence de pistes cyclables adéquates, donc de facteurs de conversion sociaux), alors la liberté de se déplacer reste formelle. L'égalité réelle des chances, que Sen envisage comme le but de la justice sociale, exige la prise en compte de tous ces facteurs, non seulement les ressources mais aussi les facteurs de conversion personnels et sociaux. A cet égard, Sen privilégie une conception réaliste de la justice sociale, il prend comme point de départ les personnes telles qu'elles sont et

analyse comment leurs capacités peuvent être développées; il critique Rawls et sa position idéaliste ou transcendantale, où la situation des personnes réelles est analysée à partir d'une situation idéale imaginée sous voile d'ignorance. De l'autre côté, la poursuite de l'égalité réelle des chances doit respecter les aspirations et les préférences des personnes: il ne s'agit pas d'imposer des manières de faire ou de se comporter, mais de donner des possibilités réelles de choix. En accord avec Rawls sur ce point, Sen se distancie des versions paternalistes de la justice sociale où les interventions visant l'égalité réelle des chances aboutissent souvent à préconiser certains comportements (par exemple: chercher un travail, se former, etc.), sous peine de se voir supprimer l'accès aux ressources octroyées par exemple par les politiques sociales. La poursuite de la justice sociale requiert donc de combiner une action résolue sur le plan de la promotion de l'égalité réelle des chances, apte à neutraliser les facteurs d'inégalité liés au statut socioéconomique, au genre, à la nationalité, etc., et une reconnaissance de la légitime liberté de choix des personnes dans l'usage qu'elles feront de cette égalité réelle des chances. Pour Sen, l'action publique est essentielle pour l'instauration de la justice sociale, son champ d'action est même plus

important que chez Rawls dans la mesure où elle n'englobe pas seulement la distribution des biens premiers, mais aussi les interventions sur les facteurs de conversion personnels et sociaux; elle ne doit néanmoins pas empiéter sur la liberté individuelle des personnes. A ce titre, Sen reconnaît la pertinence des mécanismes de marché tout en soulignant la nécessité de les encadrer strictement afin de garantir leur contribution à l'égalité réelle des chances. Sa vision du marché est ainsi très éloignée de celle de Hayek.

### Conclusion

Ce bref panorama des théories de la justice sociale illustre la diversité des positions en présence et la complexité du débat à ce propos. Lorsqu'on vise son opérationnalisation concrète, la justice sociale est le plus souvent envisagée au croisement de ces groupes de théories et des trois principes qui les sous-tendent: le mérite (Hayek), l'égalité (Marx) et l'autonomie ou l'égalité des chances (Rawls et Sen). Une société juste doit-elle récompenser le mérite et donc accepter une dose importante d'inégalités en son sein? Doit-elle au contraire viser l'égalité entre ses membres ou du moins la réduction des inégalités entre eux, de manière à reconnaître concrètement et réellement leur égale dignité? Ou encore, faut-il se préoccuper ▲





▲ d'égalité des chances plutôt que d'égalité des résultats, au nom de la nécessité de promouvoir la liberté et la responsabilité individuelles ? Les réponses à ces questions sont complexes et demandent, à chaque fois, une analyse contextualisée des situations et des circonstances des personnes concernées, afin de voir à chaque fois comment concilier au mieux les exigences du mérite, de l'égalité et de l'autonomie. ■

Jean-Michel Bonvin

### Bibliographie

Bonvin, Jean-Michel; Farvaque, Nicolas (2008), *Amartha Sen, Une politique de la liberté*, Paris, Michalon.

Dostaler, Gilles (2001), *Le libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte.

Durand, Jean-Pierre (1995), *La sociologie de Marx*, Paris, La Découverte.

Munoz-Dardé, Véronique (2005), *La justice sociale*, Paris, Armand Colin.